

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026
--

Par suite d'une convocation en date du 6 février 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 13 février 2026, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.
La convocation a été affichée le 9 février 2026

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Devis
- RIFSEEP
- Proposition de vente d'une parcelle d'un particulier à la commune
- Mutuelle employés
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Karine CORNIER, Pierre Yves DOUILLET, Nelly GAVAND, Valérie MARINESQUE, Fabien MOUGEOLLE, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Lise GOUVIER, Manuel LIARDON (pouvoir à Nelly GAVAND)

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Valérie MARINESQUE, pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEVIS

Nous avons reçu un devis de BGTP pour installer une dalle en béton au marais. La commune prendra en charge la préparation pour l'installation de la dalle (décapage terre et terrassement) et le comité des fêtes prendra en charge la dalle-béton.

RIFSEEP :

Après délibération et à l'unanimité des membre présents le RIFSEEP est approuvé.

PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE

Une proposition de vente a été reçu concernant un bois mitoyen à des parcelles communales. Une nouvelle estimation a été demandée par le conseil.

MUTUELLE EMPLOYES

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la loi impose aux communes de participer financièrement aux mutuelles des employés, soit pour les contrats labellisés, soit pour la convention de participation associée à un contrat collectif d'assurance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le conseil décide de participer à hauteur de 15€ sur les contrats labellisés.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- ❖ Syndicat des eaux : le budget est voté. Un livre sur l'histoire du syndicat des eaux est disponible (1 exemplaire par commune).
- ❖ SIVOS : le bilan est bon, les tarifs restent les mêmes. Recrutement d'une directrice périscolaire (5 employés). Mise en place de la cantine.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Séance levée à

La secrétaire de séance,
Valérie MARINESQUE


Le Maire,
Sandrine BONIN